

Jeudi 12 mai 2016

Droits audiovisuels du TOP 14 Saisons 2019/2020 à 2022/2023

Les réponses des diffuseurs à l'appel d'offres relatif aux droits audiovisuels du TOP 14 pour les saisons 2019/2020 à 2022/2023 ont été reçues le mercredi 11 mai par la LNR et ont été examinées ce jour par le Comité Directeur.

En application des règles d'attribution fixées par l'appel d'offres, CANAL+ obtient les quatre packs proposés et disposera donc pour ces quatre saisons 2019/2020 à 2022/2023 de l'exclusivité des droits de diffusion de tous les matches de la saison régulière, des barrages, des demi-finales, de la finale en accès payant, ainsi que des magazines dédiés au TOP 14.

CANAL+ diffusera donc :

- Tous les matches de la saison régulière.
Lors de chaque journée, quatre matches décalés seront diffusés, dont les deux meilleurs matches sur CANAL+ et deux autres matches sur CANAL+ SPORT.
Les trois autres matches seront proposés sur Rugby+.
Lors de la dernière journée, CANAL+ proposera un multiplex de l'ensemble des matches.
- Les barrages et les demi-finales.
- La finale en accès payant (étant précisé que les droits de diffusion de la finale en accès gratuit pour ces quatre saisons seront commercialisés ultérieurement par la LNR).
- Plusieurs magazines hebdomadaires dédiés au TOP 14, dont un magazine diffusé en clair sur CANAL+ le dimanche à l'issue de chaque journée.

Le montant des droits s'élève, sur la période des quatre saisons concernées, à 388 millions d'euros, soit un montant annuel moyen de 97 millions d'euros.

Ce nouveau partenariat, avec son diffuseur historique, confortera l'exposition audiovisuelle et le développement économique du TOP 14. Il permettra à la LNR et aux clubs professionnels de disposer de la visibilité nécessaire à la mise en œuvre des projets de développement inscrits dans le plan stratégique à horizon 2023, qui sera adopté à l'issue de la saison.

CONTACT PRESSE : Emmanuelle VARRON
T +33 (0) 1 55 07 87 51
emmanuelle.varron@lnr.fr